

# Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

## L'impôt sur le Revenu

Le projet Delombre-Peytral. — Difficultés d'application. — Amendement de M. Rey, député du Lot. — Tonte des contribuables ; Simple question de sauce, même résultat pour le poisson.

Le Parlement sera prochainement appelé à discuter le projet d'impôt sur le revenu, présenté par M. Peytral.

Notre ministre des finances a voulu concilier le chou radical et la chèvre opportuniste. Il maintient le principe de l'impôt sur le revenu, mais il atténue ses effets légitimes ; il adoucit, il édulcore, à la grande joie de M. Delombre.

Cependant la chèvre opportuniste et le chou radical se plaignent tour à tour de n'être point assez ménagés dans le projet ministériel. Je conçois leur colère ou leur désenchantement.

L'impôt sur le revenu, de MM. Delombre et Peytral, ne diminuera guère les privilèges de la fortune ; mais il est gros de menaces prochaines. Il est bénin, très bénin en ses conséquences présentes ; mais enfin il est un acheminement vers la juste répartition des impôts. Aussi sera-t-il combattu par ceux à qui profite l'actuelle inégalité. Les autres l'accepteront sans enthousiasme, après corrections, avec l'espoir de hâter la venue d'un lendemain plus équitable.

Quelle est donc la nature de cet impôt, à la fois effrayant et timide, destiné peut-être, projet avorté, à dormir son éternel sommeil dans la poussière des archives parlementaires ?

Par sa vertu magique, nous ne paierions plus de contributions personnelle et mobilière ; nous paierions un impôt sur notre revenu. Cet impôt sera évalué surtout d'après le loyer. Vous me direz qu'il en va tout de même aujourd'hui, qu'importe ? Le contribuable aurait vraiment tort de se plaindre. Il paiera à peu près la même somme que par le passé, mais il paiera un impôt sur le revenu et non plus une contribution personnelle ou mobilière. Admirable changement !

Soyons justes. Les agriculteurs pauvres, — et c'est tant mieux, — sont exonérés par le projet de M. Peytral ; et, pour minime que soit ce dégrèvement, il n'est point à dédaigner. Mais je songe que la classe moyenne des petits employés, des petits commerçants, etc., ne profitera guère des bonnes intentions de nos réformateurs.

C'est un impôt sur certaines dépenses, que M. Peytral veut établir, et le choix qu'il fait de ses dépenses condamnées à l'impôt, me paraît arbitraire et injuste.

Je connais nombre de familles, de ressources moyennes, qui se contentent d'un logement insalubre, étroit et malsain, qui, sous par sou, suppriment tout confort, et reculent même les bornes du nécessaire, afin de profiter pendant un mois, chaque année, des agréments de la montagne ou de la mer.

D'autres, avec le même revenu, aiment mieux ne jamais changer d'horizon, et profiter d'un logement plus sain. De quel droit l'impôt frappera-t-il ceux-ci plutôt que ceux-là ? Pourquoi cette classification arbitraire dans les dépenses soumises ou non soumises à l'impôt ?

Les fortunes mêmes échapperont en partie à cet impôt établi sur d'aussi fragiles apparences. Voulez-vous un exemple ? qu'au lieu de dîner chez lui, d'avoir un nombreux domestique, le riche aille dîner au grand restaurant, y reçoive ses amis, il ne subira

point les taxes nouvelles, imaginées par MM. Delombre et Peytral.

Ces exemples montrent combien le projet ministériel est incomplet et souvent injuste. Le Président du Conseil avait raison de laisser entendre qu'il le trouvait susceptible d'améliorations.

L'amendement que présentera M. Rey, et dont le texte a paru dans ce journal, part d'un bon naturel, et dans une certaine mesure amènerait un dégrèvement plus étendu. Malgré tout, je demeure sceptique sur le résultat.

Nous sommes encore éloignés de la justice et de l'égalité en matière d'impôts. Le projet Delombre et Peytral n'est pas d'une belle venue, ce nouveau-né n'est point taillé en pleine vigueur ; et tous les emplâtres du monde, je veux dire les amendements, ne lui donneront pas force et beauté.

Le projet de M. Doumer était plus digne d'une vraie démocratie. On a prétendu qu'il était *vexatoire* et *inquisitorial*, comme on dit en l'harmonieux charabia parlementaire. Est-ce que tous les impôts ne sont pas plus ou moins vexatoires ? Et le douanier qui bouleverse mes malles n'est-il pas un inquisiteur ?

Au demeurant je suppose que le contribuable est peu sensible aux douces attentions de nos médecins financiers, qui proposent chacun une nouvelle manière de lui prendre son argent. Quelle sollicitude, n'est-ce pas ? Excellent mouton, le contribuable donne sa toison sans trop de colère. Tout de même, au lieu de connaître un nouveau moyen d'être tondu, aimerait-il mieux qu'on le tondit d'un peu moins près. N'est-il point vrai que c'est là une prétention d'une belle impudeur ?

Aug. MONTFORT.

## L'AFFAIRE !

Il semblait que nous fussions entrés dans une période d'apaisement depuis que la Cour de cassation était saisie de « l'affaire ». Et voilà que, brusquement, l'agitation renaît, les polémiques s'avivent et le Parlement se remue. Nous ne tarderons pas à revoir les meetings, et peut-être les manifestations bruyantes au dehors. Ce qui provoque cette émotion, c'est la décision prise par M. le Gouverneur militaire de Paris de renvoyer le colonel Picquart devant un conseil de guerre, à la date du 12 décembre. Il a paru regrettable aux esprits les plus indépendants, dit le *Petit Bleu*, qu'au moment où la Cour de cassation poursuivait son enquête, on éveillât tout à coup la juridiction du conseil de guerre. On s'est demandé s'il n'eût pas mieux valu attendre un peu, et on a pensé qu'il était fâcheux de mettre tout d'abord tant de lenteur dans l'instruction, où il aurait fallu de l'empressement et tant d'empressement dans la mise en jugement, là où il aurait fallu plus de lenteur.

Les présidents des quatre groupes républicains du Sénat, ont, au nom de leurs collègues, fait une démarche auprès du président du conseil pour exprimer leurs unanimes regrets sur la précipitation du gouverneur de Paris, en même temps que leur désir commun de voir la comparution du colonel Picquart devant le conseil de guerre, ajournée après l'enquête de la Cour de cassation sur l'affaire Dreyfus.

C'est là un vœu fort raisonnable et fort logique ; et ceux qui ont le souci du respect et de l'autorité de la justice, que celle-ci soit civile ou qu'elle soit militaire, doivent souhaiter que tout conflit soit évité entre les deux juridictions. C'est d'une bonne politique.

Le président du conseil a examiné cette demande, de concert avec ses collègues de la guerre et de la justice ; au fond, il doit assurément regretter la malencontreuse initiative de M. le général Zurlinden, il doit même, dans son fort intérieur, la juger avec quelque sévérité et considérer qu'elle place les juges dans une situation fâcheuse. Mais il lui était difficile de déférer au vœu si légitime des groupes du Sénat. M. le Gouverneur militaire de Paris a usé des pouvoirs qui lui appartenaient ; il en a usé fort maladroitement ; mais que pouvait faire le gouvernement qui s'est déclaré le respectueux serviteur de la légalité !

.... Le président du conseil a préféré s'en rapporter à la Chambre qui s'est occupée hier de l'incident.

On le verra plus loin.

\* \*

### Un Télégramme de Dreyfus

Mme Dreyfus a reçu de son mari le télégramme suivant :

« Je me réjouis avec vous. Santé bonne au moral et au physique. »

### A la Cour de Cassation

La chambre criminelle de la cour de cassation a consacré sa séance d'hier à l'audition du colonel Picquart.

### Le Colonel Schwartzkoppen

L'agence Havas, communique la dépêche suivante :

« Berlin. — L'empereur a fait mander, le colonel Schwartzkoppen à Postdam et s'est entretenu longuement avec lui ; il l'a retenu à dîner. »

## LES SÉNATEURS INAMOVIBLES

On vient de publier le nouveau livret des sénateurs et députés.

Nous trouvons dans ce recueil la liste des sénateurs inamovibles.

Il en reste 15 qui ont été nommés par l'Assemblée nationale. Ce sont : MM. d'Audiffret-Pasquier (75 ans), Krantz (81 ans), Dumon (78 ans), colonel de Chadois (68 ans), Luro (75 ans), Tribert (79 ans), Hervé de Saisy (65 ans), Gouin (80 ans), Scheurer-Kestner (65 ans), Béranger (68 ans), Magnin (73 ans), Denormandie (76 ans), Jules Cazot (77 ans), général Billot (70 ans), Wallon (86 ans).

Il en reste 7 nommés par le Sénat : MM. Chesnelong (78 ans), Lucien Brun (76 ans), Albert Grévy (74 ans), Deschanel (79 ans), Berthelot (71 ans), Clamageran (71 ans), de Marcère (70 ans).

On sait qu'aux termes de la loi du 9 décembre 1884, chaque fois que meurt un inamovible, on tire au sort le département qui doit être appelé à nommer un sénateur.

Voilà la liste des départements qui ont à compléter leur représentation avec le nombre de sénateurs auxquels ils ont encore droit : Aude, 1 ; Eure-et-Loir, 1 ; Ile-et-Vilaine, 2 ; Loir-et-Cher, 1 ; Haute-Loire, 1 ; Loire-Inférieure, 1 ; Loiret, 1 ; Marne, 1 ; Mayenne, 1 ; Meurthe-et-Moselle, 1 ; Morbihan, 1 ; Nièvre, 1 ; Nord, 1 ; Savoie, 1 ; Seine, 4 ; Seine-Inférieure, 1 ; Somme, 1 ; Var, 1.

Le doyen des sénateurs inamovibles est M. Wallon, père de la République, 86 ans.

Les deux plus jeunes sont : M. Hervé de Saisy, 65 ans (avril 1833), et M. Scheurer-Kestner (février 1833).

## CHAMBRE DES DEPUTÉS

Séance du 28 novembre 1898

Vive agitation avant même que la séance soit ouverte, à 2 h. 1/2.

Le président annonce la mort et fait l'éloge de M. Coudreuse député de Maine-et-Loire, puis il annonce qu'il a reçu deux demandes d'interpellation.

M. Dupuy demande la discussion immédiate de ces deux interpellations.

M. Fournière demande une suspension d'une demi-heure qui est repoussée après discussion.

M. Ch. Bos développe son interpellation sur le renvoi du lieutenant-colonel Picquart en conseil de guerre avant que la Cour de cassation ait statué sur l'affaire dont elle est éhargée.

M. Massabiau expose la nécessité d'assurer l'indépendance absolue du conseil de guerre.

M. Millerand déclare vouloir apporter des paroles de sang-froid et de calme dans ce débat si passionné. Il défend éloquemment la question de principe.

M. de Cassagnac combat les théories de MM. Millerand et Bos. Il déclare qu'il n'y a aucune connexité entre l'affaire Picquart et l'affaire Dreyfus et que si le gouvernement avait la faiblesse de céder aux injonctions de M. Millerand et du Sénat, ce serait la révolution, l'anarchie. Il conclut en déposant un ordre du jour en faveur de la séparation des pouvoirs.

M. Poincaré monte à la tribune au milieu du plus profond silence. Il déclare qu'en 1894, membre du cabinet qui était alors aux affaires, il n'a connu l'arrestation de Dreyfus que quelques jours après qu'elle eut lieu et que ses collègues et lui n'ont jamais connu que le bordereau et n'ont jamais entendu parler des aveux. M. Barthon appuie cette déclaration.

M. Cavaignac qui a fait de la question des aveux, une question personnelle, affirme le contraire.

M. Poincaré est interrompu dans sa réponse par de nombreuses interruptions.

Le président est obligé d'intervenir et M. Poincaré conclut en déclarant qu'aucun des ministres de 1894 n'avait à substituer son opinion à celle d'un conseil de guerre. Aujourd'hui la cour de cassation faisant une enquête, la situation n'est plus la même et en parlant il croit avoir obéi aux sentiments d'un vrai patriotisme.

Après un discours de M. de Freycinet qui demande à la Chambre de respecter l'indépendance des pouvoirs judiciaires, M. Dupuy, président du Conseil dit que le gouvernement ne peut intervenir.

Ce n'est pas à la Chambre ni au cabinet qu'il appartient d'apprécier la question de connexité. Est-ce que la Cour de cassation n'a pas les pouvoirs les plus étendus ? (Applaudissements sur divers bancs.)

Le gouvernement reste fidèle à ses déclarations. La Cour de cassation estime qu'il importe de poser la question au gouvernement ; le gouvernement sait comment il doit répondre.

La Chambre, à une énorme majorité, approuve ces déclarations.

## INFORMATIONS

### L'élection de Pontivy

Le septième bureau vient d'annuler le premier tour de scrutin dans l'élection de Pontivy, de nouvelles informations ayant prouvé que M. Langlais n'avait pas obtenu la majorité, et qu'un nouveau tour de scrutin était par suite nécessaire.

### Candidature offerte à M. Jaurès

Le *Courrier du Soir* dit savoir qu'un comité vient d'offrir à M. Jaurès, la candidature à l'élection législative qui doit avoir lieu dans la première circonscription de Castres, pour le remplacement de M. le baron Reille. Le leader socialiste hésiterait à accepter cette proposition.

### Les Tableaux d'Avancement

M. de Freycinet aurait pris la résolution, en ce qui concerne les tableaux d'avancement

et de concours, élaborés en ce moment, de ne rien changer cette année aux règles posées par ses prédécesseurs le général Billot et M. Cavaignac.

Ainsi, pour le classement définitif des colonels et des généraux de brigade proposés pour le grade supérieur, il a décidé de maintenir les dispositions arrêtées sur l'initiative de M. Cavaignac dans le décret du 4 août 1898.

Chaque membre du conseil supérieur établira sa liste d'aptitude en indiquant d'une façon succincte son appréciation et son avis motivé sur le choix dont il juge dignes les officiers ou les motifs de l'exclusion dont ils sont l'objet.

A l'aide de ces listes d'aptitude individuelle, le ministre établira le classement définitif et il s'adjoindra probablement à cet effet une commission sur la composition de laquelle il n'a pas encore pris de décision.

**Le Commandant Esterhazy**

On lit dans les *Droits de l'Homme* : « Notre correspondant particulier d'Anvers nous envoie la dépêche suivante :

« Esterhazy était, vendredi, à Anvers, d'où il est parti pour Amsterdam, où il s'est embarqué pour l'Amérique. »

**Société des viticulteurs**

Le bureau de la Société des viticulteurs de France, dans sa réunion du 26 novembre, a confirmé ses délibérations précédentes en ce qui concerne le régime douanier des vins. La Société demande essentiellement le maintien de la limitation du degré des vins à 11 degrés.

Considérant que le relèvement du droit à 12 fr. serait sans efficacité si, en même temps la limitation du degré était relevée de 11 à 12 degrés, ce relèvement du degré aurait pour résultat de favoriser l'importation des vins alcoolisés et, par conséquent, de compromettre les intérêts de la viticulture française et de la santé publique.

La société a organisé hier une réunion à laquelle tous les députés étaient conviés.

**CHRONIQUE LOCALE**

**Vote de nos députés**

Dans le scrutin sur l'ordre du jour proposé par MM. Néron-Bancel et Dujardin-Beaumez, et accepté par le gouvernement, tous les députés du Lot ont voté pour.

**Commission départementale**

La Commission départementale se réunira demain et après demain.

**Nouveau mode de convocation des réservistes**

Paris, 26 novembre. — Le ministre de la guerre vient de décider que le nouveau mode de convocation des réservistes par cartes postales sera mis en expérience pour l'appel en 1899 dans les 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> corps d'armée.

Les nouveaux ordres d'appel seront transmis par la poste de manière que les intéressés soient, autant que possible, avisés de la date de leur convocation deux mois à l'avance.

Pour tous les ordres d'appel qui n'auront pas pu être remis, ainsi que pour ceux dont le récépissé ne serait pas parvenu au bureau de recrutement vingt jours après leur envoi à l'administration des postes, le commandant de recrutement établira des ordres d'appel ordinaires qui seront déposés dans les brigades de gendarmerie et transmis par les soins de celle-ci, quand les hommes appelés n'auront pas retiré leurs ordres de convocation en temps utile.

L'appel des réservistes dans les corps d'armée non désignés ci-dessus se fera dans les formes ordinaires.

**Gros lots à réclamer**

La dernière liste des obligations et bons à lots Panama, non remboursés, vient de nous tomber sous les yeux. Nous n'avons pas été peu surpris de constater que plusieurs lots, et des plus gros, n'ont jamais été réclamés par leurs titulaires. En voici quelques-uns :

- N<sup>o</sup> 22,087 (45<sup>e</sup> tirage), 10.000 fr. ;
- 58.639 (35<sup>e</sup> tirage), 10.000 fr. ;
- 156.247 (21<sup>e</sup> tirage), 10.000 fr. ;
- 219.204 (34<sup>e</sup> tirage), 10.000 fr. ;
- 304.286 (61<sup>e</sup> tirage), 10.000 fr. ;
- 826.651 (54<sup>e</sup> tirage), 10.000 fr. ;
- 927.042 (55<sup>e</sup> tirage), 10.000 fr. ;
- 1.276.104 (53<sup>e</sup> tirage), 10.000 francs.
- 256.984 (23<sup>e</sup> tirage), 5.000 fr. ;
- 669.950 (38<sup>e</sup> tirage), 5.000 fr. ;
- 783.023 (36<sup>e</sup> tirage), 5.000 fr. ;
- 936.124 (49<sup>e</sup> tirage), 5.000 fr. ;

1.187.887 (56<sup>e</sup> tirage), 5.000 fr. Nous passons l'énumération d'une quantité de lots de 2.000 et 1.000 fr.

Voici les lots les plus respectables : 56 875 (48<sup>e</sup> tirage), 100.000 fr. ; 342 344 (58<sup>e</sup> tirage), 100.000 fr. ; 637 490 (55<sup>e</sup> tirage) 100.000 fr. ; 776.673 (52<sup>e</sup> tirage). 100.000 francs.

Enfin, chose étonnante, un gros lot de 500.000 francs, sorti au 61<sup>e</sup> tirage, est demeuré jusqu'ici sans paternité. Voilà pourtant un orphelin dont l'adoption devrait sembler-t-il, être très agréable. Il est immatriculé sous le numéro 106.607.

A qui le gros lot ? Consultez vos titres jaunés, chers lecteurs, quel'un de vous a peut-être la chance d'être l'heureux gagnant.

**Dépôt de remonte d'Aurillac**

Le comité de remonte de chevaux du dépôt de remonte d'Aurillac se trouvera à Gramat, le mercredi 14 décembre 1898, à huit heures et demie du matin, place du Marché, et à Figeac, le jeudi 15 décembre, à neuf heures du matin, pour procéder à des achats de chevaux de 4 à 8 ans.

**CAHORS**

**Conférence**

Nous avons assisté samedi dernier à la conférence de M. Leuret. Le sujet choisi était : *l'Individu : sa transformation physique, intellectuelle et morale.*

Nous ne connaissions pas le talent de M. Leuret ; nous avons seulement entendu parler de lui par quelques-uns de nos compatriotes qui se souvenaient de sa merveilleuse conférence sur « l'Hypnotisme », et surtout par certains de ses anciens élèves qui ne cessaient de nous exprimer l'amitié respectueuse et la vive admiration qu'ils avaient pour lui.

Nous sommes sortis de la mairie enthousiasmés

Pendant une heure le conférencier a tenu l'auditoire sous le charme d'une parole abondante, d'une élégance extraordinaire, d'une rigoureuse logique.

Sachant merveilleusement se mettre à la portée de tous, il nous a montré que tout pesé, tout rebattu, le progrès est manifeste ; il nous a prouvé l'évolution progressive de l'individu vers un individu meilleur que nous concevons et qui s'impose aux activités humaines avec l'autorité d'un impératif catégorique.

Il ne faut pas rester figé, immobile, car dans ce cas on devient un obstacle pour les autres ; il faut agir, ne serait-ce que pour faire profiter autrui du résultat de nos actions.

Nous devons tout d'abord diriger nos efforts vers la réforme physique, intellectuelle et morale de notre être. Nous devons apprendre à mieux entendre et à mieux voir ; nous avons le devoir d'élever nos sentiments en nous débarrassant des égoïsmes ; de développer notre intelligence en la mettant à l'abri des préjugés qui l'entravent dans sa marche ascendante ; d'affermir notre volonté en la libérant des déterminismes qui diminuent sa liberté.

Sans doute, dans ce travail de perfectionnement de notre être, nous rencontrerons des obstacles nombreux tirés de l'hérédité, du milieu social dans lequel nous vivons, de l'éducation reçue. Mais le progrès, l'approximation de la perfection ne viennent pas sans efforts ; nous devons nous « renfermer » un moment « dans notre tour d'ivoire », procéder à des examens de conscience avec l'idée préconçue de « n'accepter pour vrai que ce qui paraît évidemment être tel » ; nous suivrons encore la méthode cartésienne qui nous invite à « diviser les difficultés pour les mieux résoudre » ; « à aller du connu à l'inconnu » ; et, à l'aide de cette méthode, grâce à nos efforts réfléchis, nous parviendrons à surmonter les obstacles et à devenir meilleurs ; l'humanité réelle que nous sommes aura fait un pas de plus vers l'humanité idéale que nous concevons.....

Nous sommes heureux d'adresser à M. Leuret nos plus vives félicitations, nos plus sincères remerciements.

L'Université n'a qu'à gagner à avoir des professeurs tels que lui ; avec de tels maîtres nos lycées et collèges ne courront pas le risque de devenir de « vulgaires boîtes à bachot » ; nous aurons la certitude que nos premiers établissements universitaires tiendraient au contraire à rester des fabri-

ques d'hommes libres et conscients du rôle qu'ils ont à jouer dans la société.

UN AUDITEUR.

**Concert de l'Orphéon**

L'Orphéon a donné dimanche soir son concert — qui ne saurait compter parmi les meilleurs ! — devant un auditoire très nombreux.

La salle de notre théâtre était à peine suffisante pour contenir les amateurs de bonne musique et tous ceux qu'avaient séduits les détails d'un programme alléchant. Nous sera-t-il permis de dire qu'à notre avis il aurait gagné à être légèrement... expurgé !...

La soirée a été bonne néanmoins, les deux dernières parties ont largement fait oublier les quelques faiblesses du début. Ce succès final affirme mieux que de pompeux éloges la prospérité toujours croissante de notre Orphéon et de l'orchestre symphonique, fidèles gardiens des bonnes traditions de l'art musical dans notre ville.

Nos aimables concitoyennes, M<sup>lles</sup> Soulié et Brunet, qui ont une très large part dans le succès de la soirée, ont toutes deux une voix fraîche et très agréable, d'une chaleur et d'un charme communicatifs. Elles ont récolté une ample moisson de bravos parfaitement mérités.

M. Rossignol a chanté à la perfection *Dors*, sérénade de Salvator ; voix un peu faible, mais très juste et très sympathique.

M. Arnaudet n'a pas eu dimanche moins de succès que dans les précédents concerts, c'est dire qu'il a mérité les honneurs de rappels sans nombre. Il a été de beaucoup supérieur cependant dans le *Madrigal* de Fléchier, qu'il a chanté avec beaucoup d'expression.

La deuxième partie : *Les Mousquetaires au Couvent*, enlevée avec beaucoup de brio, nous a permis d'applaudir à nouveau M<sup>lles</sup> Brunet, Soulié, MM. Arnaudet, Rossignol, Chapard et Lacombe.

Avec la troisième partie, nous retrouvons MM. Labedan, Dellard et Rollès, des artistes amateurs aimés du public cahorcien. Ils l'ont bien vu aux bravos sans fin qui les ont accueillis. M. Labedan a une voix bien timbrée. Il a détaillé avec infiniment d'expression et avec son talent habituel, *Deci-dellà* de Tagliafico et *Viens mon bien-aimé* de Chaminade. MM. Dellard et Rollès ont chanté avec le talent que l'on sait le grand duo de *la Muette de Portici*.

Mademoiselle Gallépe — 1<sup>er</sup> prix du Conservatoire de Toulouse, paraît-il — passe pour une excellente chanteuse et une spirituelle *diseuse*. Du chant, nous ne savons rien ; de la *diction*... hum ! peut-être vaut-il mieux ne pas insister !... Hâtons-nous d'ajouter que M<sup>lle</sup> Gallépe, très fatiguée, n'a pas pu donner, assure-t-on, la mesure de son talent qu'on dit être très réel. Nous ne pouvons en ce cas que regretter vivement sa fâcheuse et malencontreuse indisposition.

Nous avons gardé à dessein pour la fin, le désopilant comique, M. de Vilsert. Doué d'une physiognomie spirituelle et mobile qui le sert admirablement, M. de Vilsert a obtenu un succès monstre. Bravos, *bis* et rappels nous ont valu une suite interminable de chansons drôlatiques et fort amusantes. Certes le répertoire de cet artiste est quelque peu grivois, il rappelle par trop, peut-être, le répertoire des... *bauglants* !... mais il est bon de ne pas examiner à la loupe le répertoire d'un comique !...

L'orchestre et l'Orphéon sont dignes d'éloges pour la vaillance qu'ils ont déployée dans l'exécution de leur tâche. Les morceaux et les chœurs ont été particulièrement goûtés du public qui a prouvé son contentement par des bravos répétés.

Quant au directeur de la Société, M. Barreau, il a droit à bien des éloges pour le dévouement et l'activité qu'il ne cesse de déployer dans l'exercice de ses laborieuses fonctions. L'accueil si sympathique et si favorable du public a dû le récompenser de ses fatigues et de ses efforts, en même temps qu'il ne peut que stimuler la persévérante énergie qui lui permet d'obtenir de l'Orphéon de si excellents résultats.

**Cercle militaire**

Samedi soir, il y avait grande réception au Cercle militaire, au sujet du départ du lieutenant Gonneau, récemment nommé, sur sa demande, avec le même grade, au 5<sup>e</sup> bataillon d'Afrique, à Batna.

Durant toute la soirée, la musique du 7<sup>e</sup>

d'infanterie s'est fait entendre sur la terrasse du Cercle.

**La Sainte-Cécile**

Samedi dernier, les membres de la musique l'Avenir cadurcien ont célébré la fête de leur patronne.

A sept heures du soir a eu lieu un banquet à l'hôtel du Midi, chez M. Soulié, dit Margoutelle.

Au champagne, M. Henri Valette, président d'honneur de la Société, a levé son verre à la prospérité de la Société et à son jeune et dévoué directeur M. Rivière.

Plusieurs toasts ont ensuite été portés au dévoué président actif, M. Bach, qui s'était fait excuser, et dont l'absence a été très regrettée ; à M. Aubran, vice-président, etc.

La soirée s'est terminée par des chansons et monologues débités par des membres de la Société.

**Legs Tesseyre**

Suivant testament passé devant M<sup>e</sup> Lescale, notaire à Cahors, M. Tesseyre, propriétaire à Touzac, avait institué comme légataire universel l'hospice de Cahors, à charge de délivrer plusieurs legs, entre autres une rente annuelle de 500 fr. pour encourager les nombreuses familles.

La commission instituée par M. Tesseyre dans son testament, s'est réunie avant-hier et à l'unanimité elle attribue le legs à M. Guitard, voiturier à Cahors, qui a eu quatorze enfants, dont huit sont encore en vie

**La Sainte-Catherine**

C'était vendredi, la Sainte-Catherine, une sainte que l'on n'aime guère à coiffer. Les jeunes filles à marier qui avaient le cœur un peu gros, en lisant sur le calendrier le non de Catherine, veulent-elles un bon conseil à fin de *conjungo* ? C'est de quitter Cahors pour aller se fixer à Bar-sur-Aube. Elles ne sauraient manquer d'y trouver promptement un mari, si toutefois l'aimable ville est toujours digne de son ancienne réputation, attestée par les vers que voici :

Chaque jour une ouaille au troupeau se dérobe !  
Pour n'en citer qu'un seul exemple, à Bar-sur-Aube,  
Rien qu'en deux tours de main un mariage est fait :  
L'hymen met le grappin sur tout célibataire ;  
Tantôt c'est l'avocat, tantôt c'est le notaire ;  
Un seul tient bon, le sous-préfet !

... Sans doute parce qu'il n'a pas le temps de se marier, le pauvre... On le change si souvent ! Enfin le conseil est donné.

**Vente de fumier de tabac**

Le public est prévenu qu'il sera procédé, le 3 décembre 1898, à 2 heures de l'après-midi, au Magasin des tabacs de Cahors, à la vente, au profit de la caisse du centime, des fumiers provenant des tabacs de la récolte de 1897, rejetés des classements.

**ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS**

Du 26 au 29 novembre 1898

**Naissances**

Pertuzat, Raymond, rue Pégéry, 6.

**Publications de Mariages**

Malmay, Louis, postillon et Delcros, Elisa, fille de service.

**Décès**

Combes, Agathe, veuve Calvet, 48 ans, revendeuse, rue des Boulevards.  
Anglade, Aline-Marthe-Elise, 4 ans, rue Saint-Pierre.

**Arrondissement de Cahors**

**DURAVEL.** — M. le maire de Duravel nous prie d'insérer la communication suivante :

« La municipalité de Duravel a l'honneur d'informer le public qu'elle a décidé de créer au chef-lien de cette commune un marché de vins, qui aura lieu le 3 décembre prochain, jour de foire.

« La municipalité s'est assurée le concours de nombreux négociants et maîtres-d'hôtels. Elle prie instamment les viticulteurs de la région de venir à cette foire et d'y porter leurs échantillons de vins.

« La municipalité de Duravel croit, en agissant ainsi, répondre à un intérêt général et à un besoin public.

« Le marché des vins commencera à midi.

**BOISSIÈRES.** — Les électeurs de la

commune, étaient convoqués pour dimanche dernier, à l'effet d'élire deux conseillers municipaux.

M. Lafon, Firmin, a été proclamé par 103 suffrages et M. Miquel, Guillaume, par 91.

**LIMOGNE.** — Hier lundi, une foule nombreuse accompagnait à sa dernière demeure la dopouille mortelles de M<sup>me</sup> Rames, née de Roaldès, épouse de M. Rames juge de paix du canton de Limogne, et sœur de l'aumônier du Lycée de Cahors. Elle emporte les regrets de tous ceux qui l'ont connue et principalement des pauvres de la commune de Lugagnac.

**SÉNAILLAC.** — *Accident.* — Ces jours derniers, le sieur Hironnelle, âgé de 44 ans, d'Artis, commune de Sénaillac (Lauzès), en maniant un fusil, a reçu toute la charge dans le bras.

M. le docteur Alayrac, appelé, n'a pas voulu se charger de l'opération tout seul. Ses deux confrères MM. Ausset et Ganiayre ont bien voulu lui prêter leur précieux concours.

M. le docteur Ausset a fait l'opération chirurgicale avec beaucoup de soin; elle paraît avoir bien réussi — chose extraordinaire, le malade n'a pas voulu être endormi. Avis aux imprudents.

**BLARS.** — *Au conseil municipal.* — On nous écrit :

Les électeurs qui sont allés à la mairie, dimanche dernier, pour assister à la séance du conseil municipal, ont été plus ou moins ébourrés de la physionomie de cette séance.

L'orage grondait: le maire ayant donné l'ordre de rentrer en séance, des mots... moins que parlementaires furent échangés.

Enfin, l'orage se calma. La séance qui au commencement menaçait d'être une séance de pugilat se poursuivit assez calme.

Voilà l'état piteux, je dirai même navrant, de la séance du 27 novembre.

*Un témoin.*

## Arrondissement de Figeac

**SAINT-CÉRÉ.** — *Transport de justice.* — Vendredi, le parquet de Figeac s'est transporté à Saint-Céré pour faire une enquête au sujet d'un enfant nouveau-né. Le médecin légiste a fait l'autopsie du petit cadavre qui a été ensuite inhumé.

Les bruits les plus graves circulent sur cette affaire, mais la justice refusant tous renseignements, nous ne dirons rien de plus.

— *Attentat à la pudeur.* — Profitant de son voyage à Saint-Céré, le parquet a également interrogé plusieurs fillettes de dix à douze ans au sujet d'un attentat à la pudeur dont s'est rendu coupable le sieur L..., lequel du reste a gagné, paraît-il, la Belgique.

**St-JEAN-DE-LAUR.** — *Accident.* — Vendredi dernier vers les cinq heures du soir, on retirait d'une fontaine où elle s'était laissée tomber en puisant de l'eau, le corps de la jeune fille Borie, âgée de 20 ans, habitant avec ses parents au mas de Bories, commune de St-Jean-de-Laur. Le docteur Aymard appelé en toute hâte, n'a pu que constater la mort re-

montant à deux heures environ, le deuxième sceau laissé sur le bord a fait connaître l'accident. L'eau de cette fontaine est en ce moment si basse que pour la puiser, il est de toute nécessité d'y faire quelques réparations, avis à la municipalité de St-Jean-de-Laur.

— *Nomination de l'adjoint au maire.*

— Le Conseil municipal de Saint-Jean-de-Laur s'est réuni dimanche, pour procéder à l'élection de l'adjoint au maire, en remplacement de M. Granot, élu maire. M. Roques a été élu adjoint au 1<sup>er</sup> tour, par 9 voix contre 1 à M. Garrigues, sur 10 votants.

— *Cours d'adultes.* — M. Romec, instituteur, fera deux fois par semaine, le mercredi et le samedi, de 7 heures à 9 heures du soir, un cours d'adultes public et gratuit, à l'école des garçons.

— *Vol.* — Dans la nuit de vendredi à samedi dernier, une dizaine de poules appartenant au sieur Carnajac, de la Balme, ont été volées.

Plainte a été portée à la gendarmerie de Cajarc et à celle de Limogne.

Une enquête est ouverte.

**BAGNAC.** — *Tentative de déraillement.* — Une tentative de déraillement a eu lieu samedi soir, sur la voie d'Aurillac, entre Bagnac et Vizac. Des malfaiteurs avaient placé sur le rail une pierre de 20 kilos avant le passage du train de 4 heures 30 du soir.

Le chasse-pierre l'a projetée et tout malheur a pu être évité. L'enquête se poursuit.

**CARAYRAC.** — *Conseil municipal.* — Dans sa séance du 27 novembre, le conseil municipal a dressé la liste des répartiteurs pour 1899.

Ont été désignés : MM. Pélissié Antoine; Cavarroc, Léon; Pezet, Léon; Lafferrayrie, Cyprien; Laborie, Jean; Montbel, Casimir; Debons, Joseph; Delbos, Emmanuel; Delbos, Aristide; Lafferrayrie, Léopold; Ausset, Julien et Pégourie, Laurent.

M. Henri, Achille, a été désigné pour la révision des listes électorales et Pezet, Léon et Lafferrayrie, Gaston pour juger les réclamations.

## Arrondissement de Gourdon

**GOURDON.** — *Exposition de 1900.* — M. Cabanès, président du Sous-Comité de l'arrondissement, invite les personnes qui ont l'intention de prendre part à l'Exposition de 1900, de lui envoyer leur adhésion avant le 1<sup>er</sup> décembre.

Les adhérents ne s'engagent actuellement à rien. Les adhésions ne deviendront définitives lorsqu'il sera fixé ultérieurement les conditions qu'ils seront libres d'accepter ou de refuser, s'ils les trouvent trop onéreuses.

Il est urgent de dresser la liste définitive

des exposants, afin d'examiner les meilleures conditions pour faire valoir les produits présentés.

Adresser les adhésions avant le 1<sup>er</sup> décembre, par simple lettre, à M. Cabanès, président du Sous-Comité.

*Foire.* — Favorisée par le beau temps, notre foire dite de la Sainte-Catherine, qui a été tenue samedi dernier, a été très importante.

Les divers marchés étaient bien approvisionnés pour la saison et les transactions ont été fort nombreuses.

Voici les cours pratiqués :

Il s'est traité beaucoup d'affaires sur les bœufs d'attelage dans les prix de 480 à 750 fr. la paire. Les bœufs gras étaient recherchés; ils ont valu de 30 à 35 fr. le quintal, poids vif.

Les moutons gras se sont vendus de 60 à 65 c. le kilo.

Les brebis ou moutons pour l'élevage se sont vendus de 19 à 27 fr. la pièce, selon qualité.

Les porcs gras ont valu de 40 à 46 le quintal, poids vif. Les porcelets pour l'élevage se sont vendus de 8 à 17 fr. pièce.

Voici la mercure de la halle aux grains; 55 hectolitres de blé vendus au prix moyen de 21 fr l'hect.; 50 hectol. de seigle, vendus au prix de 13 fr.; 25 hectol. d'avoine vendus au prix de 9,25; 35 hectol. de maïs vendus au prix de 14 fr.; 1,250 hectol. de noix, vendus au prix moyen de 16,50 l'hect.; 20 hectol. de pommes de terre vendus au prix de 5,25 l'hectolitre.

Petit marché. — La volaille s'est vendue de 45 à 50 cent. la livre, et les œufs ont valu de 85 à 90 c. la douzaine.

Les foies d'oie se sont vendus de 4,50 à 5 fr. le kilo.

Par suite de la sécheresse de l'été dernier, la truffe est excessivement rare; aussi se vend-elle de 12 à 15 fr. la livre.

## BULLETIN FINANCIER

Le marché est très bien disposé, les affaires ont repris des allures fort actives et la tenue des cours ne laisse rien à désirer.

Notre 3 0/0 s'avance à 102,32; le 3 1/2 0/0 à 104,47.

Nos Sociétés de Crédit sont très fermes. Le Crédit Foncier à 729; le Crédit Lyonnais à 861; le Comptoir National d'Escompte à 580; la Société Générale à 543. La Banque spéciale des valeurs industrielles s'est élevée à 235.

Le Suez cote 3657. Tous les fonds étrangers sont en hausse, notamment l'Italien à 94,80.

Au comptant, les Obligations Ville de Paris 1898 sont demandées à 436 fr. Rappelons que le prochain tirage aura lieu le 5 décembre et que seules les nouvelles obligations pourront y prendre part.

Sur le Marché en banque, la Novo-Pavlovka, émise à 100 fr. par la Banque française d'émission cote 121 fr.

L'Assurance sur la Vie

Tout père de famille soucieux de l'avenir des siens a le devoir de contracter une assurance sur la vie; mais il agira sagement en ne s'adressant qu'à une Compagnie de premier Crédit, La Nationale-Vie, se recommande par ses réserves libres qu'elle a su se constituer.

## Dernières nouvelles

# L'AFFAIRE!

## UNE RÉUNION

Paris 29 novembre

Une réunion en faveur du lieutenant-colonel Picquart a eu lieu hier soir, rue du Bac, à la salle du Pré-au-Cleres. L'assistance se composait de 1,500 personnes, appartenant pour la plupart à l'Université, professeurs ou étudiants.

M. Duclaux, de l'Institut, présidait ayant à ses côtés MM. Anatole France et Paul Reclus.

L'apparition au bureau de M. Duclaux, a été saluée de chaudes acclamations.

Après s'être élevé violemment contre la décision prise par le gouverneur militaire de Paris, M. Anatole France s'écrie :

« Le moment n'est plus aux discours ! il est temps de prendre des résolutions viriles ! Nous devons nous engager ici à ne cesser l'agitation que lorsque notre vaillant et héroïque Picquart nous sera rendu ! »

Avant de se séparer, l'assistance vote un ordre du jour disant que « les étudiants et les professeurs de l'Université de Paris protestent contre les poursuites exercées contre le colonel Picquart ».

A deux reprises différentes, et après la réunion, plusieurs centaines de personnes se sont portées devant la prison du Cherche-Midi, où le colonel Picquart est détenu, et ont crié pendant près d'un quart d'heure chaque fois : « Vive Picquart ! » Elles se sont dispersées, chaque fois, dès que la police est intervenue.

## PETITE CORRESPONDANCE

✉ M. B., à Soulmès. — L'article 60 de la loi municipale répond à votre question. Il est ainsi conçu :

« Tout membre du Conseil municipal qui, sans motifs reconnus légitimes par le Conseil, a manqué à trois convocations consécutives, peut être, après avoir été admis à fournir ses explications, déclaré démissionnaire par le préfet, sauf recours, dans les 10 jours de la notification, devant le Conseil de préfecture. »

## PRIME MUSICALE GRATUITE

**PIANISTES!** Envoyez votre adresse, avec un timbre de 15 centimes pour frais d'expédition, à M. Z. BAJUS, éditeur à Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais); vous recevrez gratis un joli morceau de musique pour piano.

## AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

## L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

### PREMIÈRE PARTIE

#### Les Assassins

#### VII

DEUX PERSONNES QU'ON N'ATTEND PAS

D'un coup d'épaupe irrésistible, il poussa le battant de la porte que Joseph Arnould, s'efforçait vainement de retenir entr'ouverte et il entra, — comme une trombe, — dans la cuisine, où il déposa son fardeau sur une chaise. Ensuite, se secouant dans ses vêtements mouillés et faisant allusion aux éclairs, à la pluie et au tonnerre qui redoublait au dehors :

— Pardon, excuse, la compagnie si je pénètre ici comme un déluge; mais le Père éternel ne se contente pas de tousser en allumant sa pipe, il crache ce qu'il est une malédiction !...

Certaines notes — trainantes et chantantes — de sa voix trahissaient son origine franc-comtoise. Il poursuivait, en ôtant son chapeau à la militaire, dont la corne dégorgea presque autant d'eau qu'une gargouille de cathédrale un jour d'orage :

— Ma foi de Dieu, s'il ne ferait pas plus sec prendre un bain au fin fond de la Saône que de baguenauder sur le pavé de la République, par ce chien de temps bon tout au plus pour les canards, les barbillons et les grenouilles !...

Puis, jetant un regard de sollicitude sur son petit compagnon :

— Ce que j'en dis, ce n'est pas pour moi, ajouta-t-il. Dans le métier, on est bronzé aux intempéries des saisons. C'est pour ce pauvre cher innocent, qui est capable d'en attraper une maladie.

Pendant qu'il discourait, François et Sébastien, Florence et Marianne Arnould étaient revenus de leur besogne, celles-ci par la *Salle des Voyageurs*, ceux-là, par le couloir qui menait à la cour, — et examinaient avec surprise les nouveaux arrivants. Agnès Chassard avait repris son escabelle au coin du feu. Le froncement des sourcils dénotait une irritation sourde. Un vif désappointement se lisait pareillement sur les traits de l'aîné de la famille. Il fit un pas vers le colporteur et s'écria d'un ton rogue :

— L'ami vous ne vous gênez guère !... S'introduire chez des particuliers comme sous la halle ou sur le jeu de quilles !... Qu'est-ce qu'il y a pour votre service ?...

— Ce qu'il y a pour mon service ?

— Oui, Parlez vite. Nous sommes pressés...

L'autre ne se démonta point.

— Bon, répliqua-t-il tranquillement, si c'est comme ça que vous recevez les pratiques...

— Les pratiques ?...

— Est-ce que je ne suis pas à l'auberge ?

— Après ?

— Ce n'est pas la première fois que je traverse le pays. Est-ce que je n'ai pas déchiffré dans le barbouillage de votre enseigne: *Au Coq-en-Pâte, Arnould loge à pied et à cheval* ?...

— Eh bien ?

— Eh bien, logez-moi, saperlotte ! je n'ai pas de cheval, c'est vrai, mais en revanche, j'ai un mioche.

La belle humeur avec laquelle son interlocuteur soutenait le choc exaspéra le paysan : — L'homme, cherchez ailleurs, reprit-il brusquement. Toutes nos chambres sont occupées et la garde-manger est vide...

— Qu'à cela ne tienne ! Je ne suis pas difficile. Une place dans le grenier à foin, avec un chiffon de pain et une bouteille pour moi, — et une tasse de lait pour le potiot...

Joseph frappa du pied :

— Je vous dis que nous ne pouvons ni vous nourrir, ni vous coucher.

— Là, là. Ne nous fâchons pas, patron. On n'a point l'intention de se perpétuer chez vous, malgré vous. Mais, voyons aurez-vous le cœur de refuser un gîte et un morceau à un chrétien qui a doublé l'étape aujourd'hui sur ses jambes, et un malheureux enfant que j'ai promis de ramener à sa mère et qui est susceptible de dépasser de peur, de froid et de fatigue, si vous nous obligez de continuer notre route par cette tempête...

Puis interrompant sa supplique par un accès d'hilarité :

— Ah ça ! mais suis-je bête ? Peut-être vous

imaginez-vous que je n'ai ni papiers, ni ressources. Dame ! il y a, — à ce qu'on prétend, — tant de malfaiteurs et de vagabonds dans la contrée !...

Il ouvrit un étui de fer blanc, qu'il portait, pendant à son cou, — étui semblable à celui dans lequel les soldats renferment leur congé :

— Primo, d'abord voici mon passeport, visé, timbré, légalisé pas plus tard que ce matin, par le citoyen administrateur du district de Neufchâteau, — d'où il ressort que le nommé Anthime Jovard, né et domicilié à Morteau (Doubs), âgé de cinquante-trois ans et patenté dans sa commune; a le droit de circuler librement sur tous les points du territoire, — avec le signalement dudit pour lui servir au vis-à-vis des autorités respectives.

Ensuite, déboutonnant sa houppelande et frappant sur une large ceinture de cuir qui lui serrait le ventre :

— On a beau voyager par la voiture de Saint-Crépin et ne pas être requinqué comme un propriétaire, on a de quoi payer le vivre et le logement.

Il déboucla sa ceinture et la jeta sur la table.

Cette façon de sacocher rendit, en heurtant le bois, une vibration métallique.

Anthime Jovard répliqua joyeusement :

— On n'a pas toutes ses aises, mais on gagne sa vie... Je suis parti de la maison, voilà quatre mois, approchant ma balle pleine de bibeloterie; j'y reviens, aujourd'hui, le baluchon vide mais le boursicot rempli.

(A suivre.)

LE  
**DRAME DES CHARTRONS**

PAR JULES DE GASTINE

PREMIÈRE PARTIE

Les deux rivaux

XIV

— Je suis tout confus, mon amiral, dit-il, mais vous me demandez la seule chose qu'il ne soit pas en mon pouvoir.  
M. de Cordouan l'interrompit.  
— C'est à monsieur le juge d'instruction que j'ai l'honneur de parler ?  
— A lui-même, mon amiral.  
— Je croyais que les juges d'instruction avaient tout pouvoir sur leurs prisonniers.  
— C'est vrai, mon amiral... Mais ici le cas est grave... L'instruction de l'affaire est à peine commencée... M. de Cordouan est au secret.  
— Pourquoi l'avez-vous mis au secret. Pour qu'il ne communique avec personne ? Pour qu'il ne puisse pas, dans l'intérêt de la défense, donner des ordres à quelque complice.

faire disparaître quelques pièces compromettantes ?  
— Ordinairement, en effet, c'est pour cela qu'on isole les accusés...  
— Me croyez-vous capable, moi, le vice-amiral de Cordouan, si mon petit-fils est coupable, de l'aider à se justifier ?  
— Non, mon amiral, fit le magistrat interloqué.  
— Que redoutez vous donc ? Et qui vous empêche de m'autoriser à le voir ? Vous ne croyez pas non plus que je l'aide à fuir et à se soustraire au châtement qu'il mérite, s'il a vraiment commis le crime dont on l'accuse.  
— Non mon amiral...  
— Vous faut-il donner ma parole que je ne l'aiderai en rien, que je ne ferai rien qui puisse nuire à votre instruction ?... Et si je vous donne cette parole, y croirez vous ?...  
Le juge, très ému du ton et de la physionomie du vieillard, se tourna pour répondre toute vers le greffier.  
— Laissez entrer l'amiral, commanda-t-il. Et il s'éloigna, s'inclinant profondément.

XVII

Pierre le Gagneux avait saisi le fauteuil de son maître.  
Il fit signe à un des gardiens de l'aider, et ils entrèrent dans la prison, pendant qu'un autre gardien, muni d'un trousseau de clefs qui sonnait lugubrement, marchait devant eux... L'amiral, lorsqu'il eut passé le seuil, ressentit une impression étrange... Une odeur indéfinissable, une odeur de renfermé et de

moissure, prenait au narines dès le vestibule... Le jour qui tombait avait une lueur grise toute particulière, tamisée par les vitres ternies.  
Les pas sonnaient sur les larges dalles de pierre.  
On longea le greffe, sur le seuil duquel les employés étaient venus, attirés par la curiosité, puis le gardien, qui portait les clefs, ouvrit une porte et le cortège s'engagea dans les couloirs étroits, aux murs peints de couleur d'ocre sale sur lesquels s'ouvraient les portes sinistres des cellules, percées de guichets sombres et dont on voyait les verrous énormes ; ces portes derrière lesquelles gémisaient ou se cabraient de colère tous les malfaiteurs de Bordeaux, derrière lesquelles tout ce qu'il y avait de bas, misérable, de flétri dans la Gironde avait été enfermé.  
Et M. de Cordouan pensait que c'était derrière une de ces portes, numérotées de gros chiffres, qu'était détenu en ce moment son petit-fils, le dernier des Cordouan.  
Il ne parlait pas.  
Il avait le cœur trop serré.  
Et on n'entendait dans le couloir sonore que le bruit des pas de ceux qui le portaient, du gardien qui les guidait et le tintinnablement éternel des clefs énormes que ce dernier tenait à la main.  
A ce moment, Edgar de Cordouan était plongé dans l'état d'abattement, de prostration que nous avons décrit.  
Il ne pensait plus à rien ni à personne, son regard hébété restait fixé sur les dalles de sa

cellule.  
Aussi eut-il un sursaut brusque quand il entendit, dans le couloir, des pas s'approcher de sa cellule, puis une clef entrer dans la serrure.  
Il se leva surpris.  
Que lui voulait-on encore ?  
L'interroger à nouveau, lui faire répéter pour la seconde fois le récit du crime auquel personne ne croyait ?  
La clef tourna avec un bruit sec de ferraille, puis le verrou grinça dans sa tringle et la porte s'ouvrit.  
Edgar eut un mouvement de recul et d'épouvante.  
Il avait deviné plutôt que vu le fauteuil, l'amiral, Pierre.  
Mais avant qu'il eût pu ouvrir la bouche, son grand-père était apparu dans la cellule, devant lui.  
Il n'avait pas dit un mot, ni fait un geste, Pierre, qui aimait Edgar, qui l'avait fait jouer tout petit, s'était détourné avec des larmes dans les yeux.  
— C'est vous, grand-père vous ! fit le malheureux jeune homme.  
Et il allait se jeter en sanglotant dans les bras du vieillard.  
D'un geste, celui-ci l'arrêta, d'un geste glacé, qui perça le cœur du malheureux ; puis se tournant vers les gardiens et Pierre, l'amiral leur dit d'un ton d'autorité, du ton d'autorité qu'il avait autrefois à son bord :  
— Laissez-nous !

(A suivre)

**Bibliographie**

SOIXANTE-DIX-NEUVIÈME ANNÉE

Edition bimensuelle, couverture verte, dite

**JOURNAL DES DEMOISELLES**

ET PETIT COURRIER DES DAMES

44, rue Drouot, Paris

Paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois

Un an : Paris, 16 fr. ; Départements, 19 fr. ; Union postale, 22 fr.

C'est le véritable journal de famille, s'adressant aussi bien à la jeune fille qu'à la mère, et réunissant le côté littéraire, instructif et moral, au côté pratique des travaux d'intérieur.

Cette édition, la plus complète, la plus utile et la moins chère des publications de ce genre, s'adresse aux personnes ayant besoin d'un grand nombre de modèles de Patrons de toutes sortes et désirant avoir sur la Mode et les Toilettes des renseignements plus complets que ceux contenus dans l'Edition bimensuelle chamois.

Indépendamment des 48 pages de texte et des annexes de l'Edition chamois,

ELLE DONNE EN OUTRE :

1<sup>o</sup> 18 Gravures coloriées de Modes, de Travaux de fantaisie ou d'Ameublement ; 2<sup>o</sup> 6 Albums d'ouvrages de fantaisie ; 3<sup>o</sup> Environ 100 Patrons découpés et imprimés ; 4<sup>o</sup> Feuille de Broderie pour lingerie ; 5<sup>o</sup> Travaux imprimés sur étoffe.

ON A REÇU AINSI, A LA FIN DE L'ANNÉE :

8 ouvrages imprimés sur étoffe, 36 gravures coloriées de Modes et de travaux environ 200 Patrons découpés et imprimés. — Musique. 12 Planches de tapisseries ou Petits travaux en couleurs, 18 Albums de travaux contenant environ 1000 dessins de Broderies et modèles, Alphabets. — Imitations de peintures ou d'aquarelles, Calendriers. — Abat-jour. — Cartonnages, etc. On s'abonne pour un an à partir du 1<sup>er</sup> de chaque mois.

Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur du Journal, 44, rue Drouot.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen

Vient de paraître

Le numéro 2 du *Livre des Nouvelles* (II, place Pigalle, Paris). — Sommaire : Madame de Luzy, par Anatole Faure de l'Académie Française. — Un rendez-vous par Hugues Le Roux. — Les Cloches, par G. d'Annunzio. — Un bonheur par Charles Foley. — Le renseignement, par Jules Renard.

VIENT DE PARAITRE  
**NOUVEAU COURS DE MORALE**

Rédigé conformément aux programmes officiels du 27 juillet 1882

COURS ÉLÉMENTAIRE ET MOYEN

**L'Enseignement Moral à l'École primaire**

par F. VIALA, instituteur public. Avec une préface de M. MOURGUES, insp. pri<sup>er</sup>. Livre de morale pratique et de lecture courante 1 vol. in-12 cartonné, 272 pages, 1 fr. 40 Augustin CHALAMEL, éditeur, 17, rue Jacob, PARIS. Se vend aussi chez l'AUTEUR, à LASALLE (Gard).

CONDITIONS DE VENTE :

Envoi franco contre le montant en timbres-poste ou mandat pour les spécimens. — Remise ordinaire pour les commandes.

Pour les commandes adressées à l'auteur, à LASALLE (Gard) contre le montant en timbres-poste, remise de 20 0/0 franco de port (pour les

membres de l'enseignement seulement). Indiquer la gare qui dessert la localité.

On est prié de faire inscrire l'Enseignement moral sur la liste départementale lors de la prochaine conférence cantonale.

**L'Almanach Hachette pour 1899.**

Le plus populaire, le plus répandu, le plus attendu et le plus indispensable des Almanachs : *L'Almanach Hachette*, vient de paraître. Et son apparition à la devanture des libraires est un véritable événement.

*L'Almanach Hachette* fait aujourd'hui partie des meubles de la maison : où que l'on aille, chez le riche comme chez le pauvre, chez le bourgeois, l'ouvrier, le paysan, l'artisan, le collégien, on voit *L'Almanach Hachette*, annonçant la nouvelle année comme l'hirondelle annonce le printemps. Pour 1899, que nous apporte-t-il en ses 436 pages ?

D'abord les probabilités du temps et l'astrologie pour tous les mois, des conseils pratiques relatifs aux jardins potagers et d'agrément, au ménage, à la cave, à l'hygiène, etc. ; 200 nouvelles recettes de cuisine par ordre alphabétique, le tableau universel des monnaies, des poids et mesures, un barème pour faire ses paiements, un petit code de télégraphie économique et conventionnelle, et ce merveilleux Agenda, qu'on peut détacher du volume, et qui sert à la fois de calendrier, de mémento et de carnet de comptes.

*L'Almanach* de 1899 publie 70 articles nouveaux, illustrés de 1081 figures et accompagnés de 10 cartes en couleurs.

A l'histoire de l'Année ont été ajoutées 6 pages d'illustrations servant à rappeler les grands événements, les grandes catastrophes de l'an écoulé, les grands vivants et les grands morts.

Au chapitre *Univers*, on lira avec une vive curiosité une étude sur la fin du monde annoncée pour le 13 novembre 1899, par le célèbre docteur Falb ; des pages documentées sur le mystérieux phénomène des volcans et les couleurs de l'arc-en-ciel ; un précis de l'histoire de l'Angleterre, l'histoire des Parlements français ; des articles sur les ordres religieux de femmes dans le monde entier, sur les Anglais au Soudan, le Sénégal et son avenir, la France gastronomique, Madagascar, terre française, la guerre hispano-américaine, l'enseignement supérieur, les grands peintres français, l'histoire de l'habitation moderne et de l'ameublement, du costume masculin depuis un siècle, et du corset depuis son origine jusqu'à nos jours.

Signalons encore l'art de connaître, d'après la physionomie, les bons et les mauvais serviteurs ; les chances qu'une femme a de se marier de 15 ans à 50 ans ; les grandes découvertes et les petites inventions ; les nouveaux timbres-poste, les jeux de carte, l'écriture du pied et du poing ; l'automobilisme ; l'Alphabet de la chimie ; le sommeil ; la langue et le goût ; et enfin les curieuses statistiques illustrées sur les partis politiques en France, la dépopulation, les marines de guerre du monde.

Ajoutons que chaque acheteur de *L'Almanach Hachette* a droit de prendre part à des concours et d'utiliser des bons primes qui lui remboursent 50 fois les trente sous que lui aura coûté l'exemplaire.

Le premier volume des *Mmoires* de Marie Colombier : *Fin d'Empire*, vient de paraître chez Flammarion, Editeur, 26, rue Racine, près l'Odéon avec une magistrale préface du grand poète Armand Sylvestre.

Jamais cette époque impériale, qui rappelle par sa fantaisie et sa folie celle de la Régence, n'avait été décrite avec autant de charme, de vivacité et de verve brillante, par un témoin aussi bien placé pour assister aux passionnantes évolutions de la galanterie, du théâtre, de la politique et de la littérature. Par l'abondance des renseignements qu'il contient, sur les hommes et sur les choses de l'Empire, ainsi que le caractère

éminemment littéraire de la forme, il est digne d'occuper le premier rang parmi les ouvrages de ce genre.

Les *Mmoires* de Marie Colombier, dont la publication est l'événement parisien du jour sont appelés à un succès aussi éclatant et aussi durable que ceux de la Clairon.

**A VENDRE**

Sur la place du Marché

**VASTE MAGASIN**

Avec grande cave, entresol et grand appartement

S'adresser pour visiter, à M<sup>me</sup> veuve Berger, Boulevard sud, n° 115.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

Chemin de fer d'Orléans

AVIS

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente, au prix de 30 centimes : 1<sup>o</sup> A Paris. — Dans les bureaux de quartiers et dans les gares d'Austerlitz, Luxembourg, Port-Royal et Denfert ; 2<sup>o</sup> En Province. — Dans les gares et principales stations.

**J. VALDIGUIÉ**

PHOTOGRAPHE A CAHORS

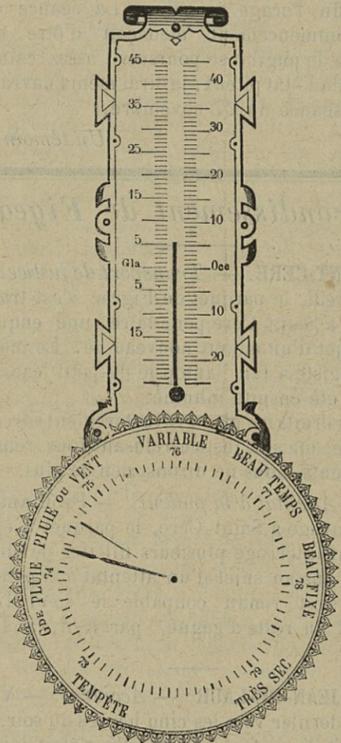
Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — **Derniers progrès du jour**

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres, gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques sont exécutées par M. Valdiguié, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vue de Cahors et des environs.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.



Baro-Thermomètre.

Température minima du jour : 6.  
Id. maxima de la veille : 12.  
Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 2,5.

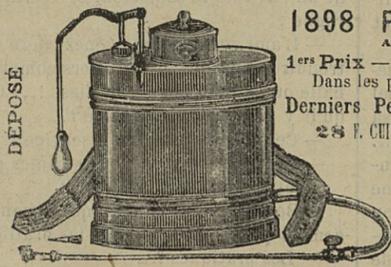
**Annuaire officiel**

Du département du Lot

Les derniers exemplaires de l'édition de 1898 sont en vente au bureau du *Journal du Lot*, au prix exceptionnel de **0,75.**

En préparation l'édition pour 1899

A 2 fr. l'exemplaire



**1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE**

A pompe directe et air comprimé

1<sup>ers</sup> Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

Nota. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt,